



COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL du mardi 4 mai 2021 à 20h30

Le Conseil Municipal de Lapte dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Foyer, sous la présidence de M. FANGET Yohann, Maire.

Date de convocation : 28/04/2021
Date d'affichage : 28/04/2021

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents ou représentés : 17
Votants : 17

Etaient présents : M. BAURE Frédéric, M. COLOMBET Mickaël, Mme CUOQ DURIEU Nelly, Mme DEFOUR Evelyne, M. DUFARD Thierry, M. FANGET Yohann, Mme FERRIER Pauline, Mme GIRE Anne-Céline, Mme LIOGIER Huguette, Mme MASSET Cathy, M. MOUNIER Anthony, M. MOUNIER Philippe, M. MOULIN Stéphane, M. RAYNAUD Fabrice, M. ROMEAS Jean-Pierre, Mme ROUSSON Sylvie, M. VOCANSON Gilles

Absents et représentés : Mme FOUVET Catherine (pouvoir à Cathy MASSET), Mme ROUX Justine (pouvoir à Huguette LIOGIER)

1. Secrétaire de séance : Gilles VOCANSON

2. Le compte rendu du 14 avril 2021 est approuvé à l'unanimité

3. Compte-rendu des décisions prises en vertu de l'article L.2121-29 du CGCT
- Stage en lien avec le Projet Alimentaire de Territoire

La souveraineté alimentaire de nos territoires est de plus en plus discutée à tous les échelons (annonce présidentielle, débats au Sénat, Conseil National pour la résilience Alimentaire, FNSEA, Sécurité Nationale, Associations, ...).

Un état des lieux du déséquilibre existant entre notre production et notre consommation locale été fait l'été 2020.

Cette année une étudiante en BTS Développement et Animation des Territoires Ruraux au lycée G. SAND poursuivra ce travail lors d'un stage de début juin à mi-juillet puis en octobre.

Sa mission portera sur la restauration collective dans nos écoles, en lien avec le Projet Alimentaire de Territoire et la loi EGALIM, et plus particulièrement sur :

- L'amélioration de la part d'approvisionnement local (obligation de 50% au 1^{er} janvier 2022).
- Un travail afin de réduire le gaspillage alimentaire (intérêt économique et écologique)
- Une étude prospective sur la pertinence d'une cuisine centrale

- Embauche agent service technique

M. Benoit GIRAUD est embauché à compter pour 6 mois du 17/05/2021 en qualité d'adjoint technique en CDD de droit public de catégorie C à l'échelon 3.

Suite aux échanges sur la maîtrise de notre budget et dans un 1^{er} temps, il effectuera un temps non complet de 20h par semaine, en se callant sur les horaires du service, les mercredi, jeudi et vendredi matin. Nous lui souhaitons la bienvenue.

- Location de l'appartement n°3 Caserne

Le 3^e appartement communal situé au-dessus de la boucherie est loué à M. Louis DEFOND depuis le 1^{er} mai 2021 pour un loyer de 330 €/mois + 70€/mois en provision de charge des charges (TEOM, électricité, chauffage).

4. Vote des taux de taxes locales (erreur sur le précédent vote)

Par délibération 36/2021 du 14 avril 2021, le Conseil Municipal a voté la reconduction des taux des taxes locales ainsi :

Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) : 16,75 %

Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) : 57,11 %

Concernant la TFB, suite à la suppression de la taxe d'habitation (TH) et depuis cette année, il convient d'ajouter au taux communal la part départementale votée par elle en 2020. Cette dernière vient en compensation de la perte de la TH par les communes.

Ainsi, celle-ci étant de 21,90% il faut revoter avec un taux de TFB de $16,75 + 21,90 = 38,65\%$

Le Conseil Municipal après avoir délibéré vote, à l'unanimité moins une voix contre et une abstention, pour les taux proposés.

5. Demande de dégrèvement sur une facture d'eau d'un professionnel de la commune

A la suite d'une demande pour un dégrèvement sur une facture d'eau, la commission travaux s'est réunie pour étudier celle-ci. Il apparaît que cette demande n'entre pas dans le cadre de la loi obligeant la commune à prendre à sa charge une surconsommation.

La commission a donc émis avis défavorable à cette demande.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité moins quatre abstentions, suit cet avis.

6. Règlement communal sur les branchements et voiries – Tarifications

Le service urbanisme a présenté le 23 avril l'avancement du travail de mise à jour des règles de voirie et de raccordement. Les documents n'étant pas finalisés, ils n'ont pas été mis en délibération pour ce CM.

Cependant, en application du règlement en vigueur depuis 2015 et des règles d'urbanismes, il est d'ores et déjà nécessaire d'être plus ferme sur les travaux réalisés sans autorisation ni concertation avec la mairie. Il s'en suit des problèmes importants et récurrents mettant à mal la bonne gestion technique et financière de nos infrastructures (état des routes, station de traitement, ...).

Il est rappelé à chaque élu sa responsabilité à être attentif et à communiquer aux habitants les règles et leurs raisons d'être.

7. Lancement de la rédaction du Plan Communal de Sauvegarde

Issue de la loi de modernisation de la sécurité civile, la rédaction du Plan Commune de Sauvegarde (PCS) est obligatoire depuis 2004 pour la grande majorité des communes, dont Lapte.

Il vise à anticiper et à préparer la commune à faire face à des risques majeurs. La municipalité est en effet pénalement responsable d'un manque d'anticipation des risques dont elle a connaissance.

Ce document obligatoire n'ayant pas été fait, il est nécessaire de lancer sa rédaction.

Après la conférence à la Communauté de Communes des Sucs en début d'année et les 6 ateliers-formations pour acquérir les outils de construction du PCS, il est nécessaire d'officialiser le lancement de la démarche à laquelle les habitants de la commune vont tous être associés, de plus ou moins prêt.

Le Conseil Municipal prend acte du lancement de la rédaction du Plan Communal de Sauvegarde, qui intégrera les risques dits conventionnels mais également les risques « hors cadres » que sont les problématiques d'eau, d'alimentation, d'énergie, sans être exhaustif. Une réunion de travail est prévue avec le SDIS et la Préfecture courant juin.

8. Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Lancement de la consultation du bureau d'étude

Les règles d'urbanisme de notre commune dépendent aujourd'hui du code national et de la carte communale rédigée en 2006 et mise à jour en 2009. En 2017, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) a été adopté par les élus de la Jeune Loire avec l'obligation de mettre en compatibilité notre carte communale dans les 3 ans, soit au plus tard en février 2020.

Cette mise à jour n'ayant pas encore été faite, il nous incombe de le faire.

Le choix d'un Plan Local d'Urbanisme est justifié par le fait que nous aurons bientôt à le faire à l'échelle intercommunale. Il est préférable d'appivoiser l'outil avant qu'il nous échappe.

La rédaction devrait durer environ 40 mois pour une adoption du PLU fin 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité pour le lancement du PLU et autorise le Maire à lancer la consultation.

9. Engagement des travaux d'aménagement de la Mairie – Agence Postale Communale

Afin de pouvoir accueillir l'Agence Postale Communale dans les locaux de la mairie, des travaux sont nécessaires pour un montant de 16 578.67 €TTC pris en charge à 50% par la Poste.

S'agissant de réhabilitation avec des aléas possibles, il est proposé d'inscrire une dépense autorisée de 20 000 €ttc. Cette dépense est inscrite au budget 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager les travaux avec ce plafond de dépense et à signer tout document nécessaire.

10. Questions diverses

- Etat annuel des indemnités perçues par les élus locaux

Comme l'impose désormais la loi *Engagement et Proximité* depuis fin 2019, un état des indemnités de toutes provenances perçues par les élus est présenté en séance publique.

	Indemnité nette mensuelle totale
Yohann FANGET	1 386,17 €
Huguette LIOGIER	1 025,11 €
Gilles VOCANSON	504,65 €
Evelyne DEFOUR	504,65 €
Philippe MOUNIER	467,64 €
Nelly CUOQ-DURIEU	100,93 €
Anthony MOUNIER	100,93 €

- Horaires d'ouverture de la mairie au public à compter du 17 mai 2021 :

Lundi – Mardi – Jeudi – Samedi : 8h30 - 12h00

Mercredi – Vendredi : 8h30 - 12h00 & 13h30 - 17h00

Prochain conseil municipal : Mardi 1^{er} juin 2021 à 20h30



Le maire,

Yohann FANGET

Affiché le 11/05/2021